

Voyage de Genève à Londres, en passant par Lausanne : suite

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 13

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» paysans venant d'Yvonand, entra par la plaine⁴; à
 » 4 heures une autre venant du district de Grandson,
 » et, à 7 heures, une troisième venant par la route
 » d'Orbe. Le receveur national et les possesseurs de
 » titres féodaux ont dû livrer leurs archives, dont une
 » partie a été brûlée sur place; puis, trois chars
 » ont été chargés de leurs débris fumants, et de nou-
 » veaux papiers et livres ont été conduits sur la place
 » d'armes où deux immenses feux les ont anéantis.
 » On n'a pas même épargné les titres de notre hôpital.
 » Même exécution a eu lieu, par une des susdites co-
 » lonnes, à Grandson, et aux châteaux de Champvent,
 » Mathod et Chamblon. »

Le 10 mai, le commissaire Kuhn revint à Lausanne avec des ordres positifs du gouvernement, qui avait refusé l'amnistie et ordonné de réduire les insurgés par la force. Les pouvoirs donnés dès le début à Kuhn étaient assez illimités pour qu'il put se passer de cette course à Berne, et se rendre maître des insurgés dès leur entrée à Lausanne.

« Cette conduite pusillanime d'un magistrat revêtu des pouvoirs les plus étendus, dit l'historien de Seigneux, en parlant du commissaire Kuhn, ayant sous ses ordres une force armée plus que suffisante pour réprimer militairement de pareils excès, indiquait une faiblesse que la conduite équivoque du gouvernement français pouvait seule expliquer. Car si, pendant que les insurgés étaient encombrés dans la rue de Bourg, où ils avaient rencontré un bataillon helvétique qui leur fermait le passage, on eut fait avancer derrière eux les troupes de ligne disponibles dans le reste de la ville, ils auraient été forcés de mettre bas les armes, de livrer leurs chefs et de se rendre à discrétion. »

Enfin, dans l'après-midi du 10 mai, le commandant Weiland, à la tête d'une troupe française et helvétique de 6 à 700 hommes, prit la route de Morges. Le citoyen Kuhn partit aussi en voiture, accompagné du sénateur Pellis, qui était à Lausanne depuis quelque temps. La troupe ne s'arrêta que lorsqu'elle fut en face des insurgés et à bout portant. Alors commencèrent de longues conférences dans lesquelles les chefs des insurgés se prononcèrent dans le même sens qu'ils l'avaient fait deux jours auparavant; ils déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se battre avec les Français, leurs amis, et qu'ils voulaient se donner à la France ou affranchir leurs terres. Kuhn leur assura que leur état serait certainement amélioré, et qu'au moment où une bonne constitution allait fixer le sort de la Suisse, il ne fallait pas entraver la marche du progrès par des insurrections. — A la suite de ces pourparlers, une espèce d'armistice fut conclue, les insurgés se retirèrent de l'autre côté de la Venoge, près du village de *Denges*, et les troupes rentrèrent à Lausanne.

Le même soir, ils sommèrent la ville de Morges de leur livrer quatre pièces de canon. La chose allait être accordée lorsque quelques troupes françaises et helvétiques intervinrent et firent retirer les insurgés.

Le 11 mai, le général Amey, envoyé par Mont-
 richard, arrivait à Lausanne et invitait Reymond à venir auprès de lui sous la protection d'un sauf-con-

duit et d'une escorte. Reymond hésita quelques instants, mais, le soir, accompagné de quelques délégués des communes, il se rendit à Lausanne où il traita avec Kuhn et le général français.

Comme il n'était guère possible d'employer la force des armes, on feignit sans doute d'accéder, en grande partie du moins, aux exigences de Reymond, car le lendemain, 12 mai, les insurgés quittaient leur camp les uns après les autres emportant l'assurance qu'il n'y avait plus de droits féodaux et que personne ne serait recherché pour avoir marché sous l'étendard de Reymond.

Le commissaire Kuhn fut remplacé dans le canton de Vaud par Lanther, ex-ministre de la guerre. Celui-ci fit occuper par des troupes françaises et helvétiques toutes les localités où il y avait encore de l'agitation et imposa une contribution de 60,000 fr. sur cent trente-deux communes qui avaient pris part à l'insurrection. Lanther institua en outre un tribunal qui devait procéder suivant le code pénal militaire et chargea les préfets d'instruire contre les prévenus.

(*La fin prochainement.*)

L. M.

Voyage de Genève à Londres,

en passant par Lausanne.

V.

De la noce à la noce. — Un étonnement sans égal s'est manifesté sur tous les visages et dans tous les yeux de cette joyeuse assemblée, et toutes les bouches se sont ouvertes en portes de granges, à l'apparition subite de notre cohorte, précédée des deux révérends pères jésuite et rabbin, et dont notre dieu postiche du ruisseau, qui portait ses habits mouillés sous son bras, faisait l'arrière-garde. La musique, la danse, et tout le tintamare nuptial, ont fait place à une contemplation silencieuse et admirative; un grand cercle s'est formé autour de nous, et nous ne savions que penser de cette singulière réception, lorsqu'un petit homme âgé, à face rubiconde, et qui paraissait être entre deux vins, s'est avancé et nous a demandé qui nous étions, d'où nous venions, où nous allions, et ce que nous voulions; notre révérend capitaine lui ayant appris l'accident que nous venions d'essuyer, le manant a dit :

Avez-vous cru que ma maison
 Fut le cabaret du village ?
 Le jésuite a répondu non,
 Mais je lis sur votre visage
 Ayez de nous compassion.

Le gracieux vieillard nous ayant montré de la main une grande table placée dans une espèce d'alcôve, et chargée de pots, de verres, de pain, de fromage, de viandes fraîches et salées, de pâtés, de gâteaux, de beignets, de châtaignes, de pommes, de poires, de nèfles, etc., etc., le tout à moitié mangé, et dans un assez grand désordre, nous nous sommes arrangés autour sur des escabelles; on nous avait présenté un grand wilcom rempli de vin, que nous avons vidé à la ronde, à la santé des époux et à la bénédiction de leur mariage.

La symphonie et la danse ont recommencé, et nous de trinquer et de remuer les mâchoires, sans penser du tout à notre malheureux coche, ni au malheureux postillon qui le gardait, et, chose singulière! il n'est venu dans l'esprit d'aucun de nous de discuter de religion, quoique nous fussions tous sept de croyances différentes.

Le rabbin juif, le jésuite papiste,
 Sans doute aussi, bon moliniste,
 Le Palatin luthérien,
 Castor cynique et l' amoureux, déiste,
 Le commis épiqueurien,
 Et moi très-zélé calviniste.

⁴ Faubourg de la ville d'Yverdon.

Après avoir usé largement de tous les biens de Dieu dont notre table était garnie, nous nous sommes rappelés notre diligence et son gardien, et nous leur avons envoyé des paysans avec des leviers et des cordes. Le Palatin a dansé des schvabes avec les filles de la noce, Mons du Vallon, qui ne savait pas ces danses-là, et qui d'ailleurs dédaignait de danser avec des paysannes, s'amusait à couler négligemment des entrechats et des pas de sissonnes, et à fredonner sur le fausset des airs d'opéras nouveaux ; le jésuite parlait morale avec le régent du village, et lui donnait des préceptes pour l'instruction chrétienne de la jeunesse, Castor disputait les os avec les chiens de la noce ; le rabbin se curait gravement cinq ou six dents jaunes. Jean-farine fumait auprès du poêle en peignant sa perruque, encore un peu souillée de la boue du grand chemin, et je regardais danser en râclant une mauvaise basse : tout allait à merveille jusques là, et rien ne semblait menacer notre bien-être, lorsque dame discorde, qui veut toujours être de toutes les bonnes fêtes,

Arrivant toute échevelée,
Ainsi qu'aux noces de Pelée,

a soufflé du côté du poêle, auprès duquel le prétendu dieu du ruisseau faisait tranquillement sécher ses habits. Comme il n'avait d'autre vêtement sur sa divinité que ma redingote, il n'a pas fait attention, sans doute, que le souffle infernal de la maligne déesse l'avait entr'ouverte ; quelqu'un s'en est aperçu et l'a fait remarquer à d'autres, une huée s'est élevée : un des manants, scandalisé de cette indécence, a culbuté en sacramentant l'escabelle du pauvre dieu, qui est tombé à la renverse

Sur son dos les jambes en l'air,
Étalant un peu trop sa chair.
L'attitude était incongrue,
Toute la noce est accourue.

La huée a redoublé, le postillon s'est relevé promptement et a déchargé un furieux coup de poing sur l'oreille gauche du manant,

Dame discorde se boursouffle
Pour renforcer son vilain souffle,
Et les coquins de s'empoigner.
Je tremblais pour ma redingote
Mais je n'osais le témoigner.
On eut trouvé ma crainte sottie.

Le comédien, conseillé par son mauvais ange, s'est avisé de vouloir séparer les combattants, et s'en est mal trouvé ; un second manant, croyant qu'il voulait venger le dieu du ruisseau, l'a chargé de gourmades. Mons du Vallon, outré de ce procédé despectueux, a vigoureusement riposté, le manant lui a sauté aux cheveux, et voilà encore ceux-ci aux prises. Le Jean-farine voyant que son compatriote avait le dessous, est venu magnaniment à son secours, un troisième manant lui est tombé sur le corps, et voilà encore une paire d'acteurs sur la scène.

Ce triple combat ayant duré quatre à cinq minutes, quelques bonnes âmes, du nombre desquelles la mienne n'était pas, se sont empressées de séparer les champions, les manants étaient les plus forts, on est enfin venu à bout de les arracher de dessus leurs adversaires, mais, oh disgrâce ! hélas, mon pressentiment n'était que trop juste, on a arraché enfin ma pauvre redingote, qui en a essuyé une copieuse déchirure, et le malheureux dieu du ruisseau a paru tout à coup au milieu de l'assemblée, ventre à terre, dans l'équipage et la posture d'un récipiendaire franc-maçon.

Ce nouvel étalage plus maussade et plus ridicule encore que le précédent, a excité un renforcement de bagarre, c'était un concert, ou plutôt un charivari presque insoutenable d'éclats de rire sur toutes les voyelles, et sur toutes les notes de la musique.

Le père jésuite indigné
A dit après s'être signé,
Oh Jésus, quelle immodestie,
Au milieu de tant de chrétiens !
Et Castor tenait sa partie
Dans un chamaillis de vingt chiens.

Le dieu postiche, après être resté quelques moments immobile dans cette bizarre posture, s'est relevé d'un saut de carpe,

Le visage gonflé de honte et de dépit
D'avoir à tant de gens, tant de choses produit.
Subitement il s'enmaillotte
De la perfide redingote,

De ses habits mouillés brusquement se saisit,
Et dans la cuisine s'enfuit,
Laisant rire tout à son aise,
Des villageois la troupe niaise ;
Le commis et Mons du Vallon
Qui venaient de se faire battre,
Tempêtaient, frappaient du talon,
Et se faisaient tenir à quatre.

Mais leur fougue n'a pas été de durée, ils ont ri et la musique et la danse ont repris leur train.

Au bout d'une heure, le carrosse est arrivé, en bon état à ce qu'il nous a paru, on a fait manger les chevaux ; nous avons donné chacun une pièce d'argent à l'époux, qu'il a fait quelque façon d'accepter, nous sommes montés dans la voiture, et fouette cocher.

Loué soit le Seigneur, a dit le bon jésuite,
Sa divine bonté veuille nous garantir
D'accidents nouveaux et bénir
De notre voyage la suite.

Amen, a dit le commis, c'en est mōrbleu bien assez pour une fois, et que trop ce me semble, loué soit le Seigneur.

Qu'entends-je ? s'est écrié le révérend, est-ce ainsi que vous devez rendre grâce à la divine Providence de nous avoir si miraculeusement conservés, car c'est elle, Messieurs, n'en doutez pas, qui a placé au bord de ce ruisseau le germe de ce petit arbre secourable qui nous a préservés de la mort, c'est elle qui l'a fait croître au point d'acquérir la grosseur et la force nécessaire pour soutenir le poids de votre voiture, c'est elle....

Oui, oui, c'est elle, j'en conviens, a interrompu le Jean-farine, c'est elle qui a fait tout cela ; mais avec tout le respect que je lui dois, elle eut beaucoup mieux fait, à mon avis, de nous donner des postillons moins ivrognes, et d'inspirer à ces triples marouffes qui ont fabriqué ce diable de pont, la pensée d'y mettre des garde-fous, cela aurait bien mieux valu que ce petit arbre, ma perruque et mon chapeau n'auraient pas été traînés si vilainement dans la boue par un chien, nous n'aurions pas eu, Mons du Vallon et moi, la fatigue de rosser les manants de cette noce, à qui nous n'eussions pas manqué de briser les côtes, si on ne les eut pas tirés de nos mains ; nous serions actuellement à Neustadt, ventrebleu ! voilà bien de quoi rendre grâce...

Le pendard en était-là, lorsque tout-à-coup la Providence a permis que la diligence se soit renversée par la rupture totale de l'essieu. Nous voilà tous péle-mêle sans dessus dessous ; le compagnon de Jésus sur celui de Moïse, le Jean-farine sur le Palatin, Castor sur moi, et le comédien le visage hors de la portière dans la boue, et un de ses souliers sur mon visage, on ne vit jamais un tel désarroi. Après bien des efforts pour nous dépêtrer les uns des autres, nous sommes sortis de ce coche fatal, moulus, froissés, disloqués, crottés, opprésés, désespérés, soupirant, jurant, priant, riant, hurlant, maudissant, blasphémant sur bémol et bécarre. Hélas ! qu'avions-nous de mieux à faire que d'aller rejoindre en clopinant notre officieuse noce, nous en étions à quelques deux cents pas, nous nous sommes mis en chemin au milieu des ténèbres les plus opaques, la lumière et la musique de la maison nuptiale nous ont servis de guides.

Nous venons un peu tard annoncer à nos lecteurs le concert spirituel qui aura lieu aujourd'hui samedi 24 février au temple de St-François, donné par la Société de chant Ste-Cécile, avec le concours de l'orchestre de Marienbad et la chapelle de St-Gall.

Cette société de chant, quoique sa création ne date que de l'hiver passé, ne paraît craindre aucune espèce de sacrifice pour propager le goût pour les œuvres de nos grands maîtres, par une exécution aussi parfaite que le permettent les circonstances. L'hiver passé déjà, elle a su profiter de la présence de l'orchestre de Marienbad pour nous faire entendre deux des compositions les plus fraîches et vigoureuses de Beethoven, inconnues jusqu'alors chez nous, la symphonie en ut

mineur et les ruines d'Athènes. Aussi le public en a gardé un profond souvenir et nous ne pensons pas nous tromper en présumant que la sympathie du public se traduira par un empressement inaccoutumé à se rendre au concert annoncé, pour entendre encore une des symphonies les plus grandioses de Beethoven (symphonie héroïque) et la première partie de l'oratorio Elie, par Mendelsohn.

La Société de chant Ste-Cécile, plus nombreuse que l'hiver passé et mieux composée encore, paraît être à la hauteur d'une étude aussi laborieuse et difficile que le réclamait cet oratorio de Mendelsohn.

Le fait que tous les solos seront chantés par des personnes faisant partie de la Société de chant Ste-Cécile, et, de plus, nos compatriotes, augmentera l'intérêt de cette solennité musicale.

* *

Les cerises du Vallon de Gueuroz¹.

VI

Le sommeil lui vint tard dans la nuit qui suivit ces confidences.

Il repassa dans sa mémoire tout ce que lui avait dit sa mère, et il eut bientôt pris sa décision. Désormais, ce ne devait plus être à Rose-Tonie à travailler pour lui, mais à lui à la nourrir. Il irait chercher de l'ouvrage, et il faudrait bien qu'il en trouvât; il ferait tout son possible pour que ce fût à portée du vallon, de manière qu'il pût y rentrer chaque soir, et il ne deviendrait bûcheron et flotteur que s'il n'y avait absolument pas moyen de trouver autre chose. Quant à Rose-Tonie, elle se reposerait, se bornant à donner à la vache les soins nécessaires et tout au plus, si elle avait la force, à cultiver le jardin. De cette manière, elle reprendrait sa vie au grand air, et laisserait en repos ce maudit rouet. Il ne se demanda pas si le trésor de l'armoire pourrait ainsi se refaire et s'augmenter: ces longues pensées d'avenir étaient bonnes pour la sollicitude maternelle; mais que lui importait, à lui? Il se sentait fort et robuste; il n'avait qu'à le vouloir pour devenir un des meilleurs ouvriers du pays, et il savait qu'un bon ouvrier peut vivre et faire vivre sa mère.

Le lendemain, il fut debout le premier, ce qui ne s'était jamais vu, et s'approchant du lit de Rose-Tonie, il lui dit ses intentions. Elle ne fit point d'objections. Joseph parlait d'un air trop décidé. D'ailleurs, elle sentait bien la justesse de ce qu'il disait. Mais quand, après le déjeuner, elle le vit se lever et s'apprêter à partir, son cœur se serra. L'heure critique était venue; il fallait se résigner à ne plus vivre toujours l'un à côté de l'autre.

Le moment était mal choisi pour chercher de l'ouvrage. Le pays n'était point encore remis du trouble causé par la disette et l'occupation militaire. La confiance manquait, l'argent aussi: partout on demandait du travail; nulle part on n'en offrait. Pendant huit jours Joseph parcourut la plaine, de St-Maurice à Martigny, frappant à chaque porte, et rencontrant toujours la même réponse: *Rien*. Il fut obligé de se tourner du côté de la montagne. Il alla d'abord à Salvan, puis à Finhaut, grands villages, situés dans la vallée du Trient, mais non pas sur la même rive que le hameau de Gueuroz, et plus en arrière, dans la direction de Valorsine et de Chamounix. Il aurait pu, à la rigueur, se placer comme domestique chez un riche paysan, qui, en été, ne conduisait pas moins de vingt vaches dans les pâturages supérieurs; mais ç'eût été se séparer de Rose-Tonie, et il ne fallait pas y songer. Cette ressource à part, il n'y avait pas plus d'ouvrage à la montagne qu'à la plaine, à moins toujours de s'engager comme bûcheron. Des spéculateurs vaudois venaient justement de profiter de l'occasion pour acheter des forêts à bon marché, et l'on allait faire de grandes razzias du côté des défilés de la Tête-Noire. Las de tant courses inutiles, Joseph offrit ses services à l'entrepreneur. Peu s'en fallut qu'ils ne fussent pas acceptés. Les ouvriers affluaient, et sa réputation de fainéantise avait pénétré jusqu'à Finhaut. Sans le souvenir de son père

encore vivant dans la contrée, il eût éprouvé un refus humiliant. Il ne fut admis qu'à titre provisoire. C'était beaucoup trop pour la pauvre Rose-Tonie; mais Joseph lui fit tant de promesses de prudence qu'elle se laissa convaincre à demi. Il y avait d'ailleurs de fortes raisons pour céder. L'impossibilité de trouver quelque autre travail était évidente; les flottées ne commenceraient guère avant le mois de mai: les circonstances avaient donc le temps de changer, et Joseph pourrait se retirer après les coupes. Enfin, sa réputation y était grandement intéressée. Que dirait-on dans le voisinage, que dirait Marc-Antoine, quand on saurait qu'ayant trouvé et accepté de l'ouvrage, il y avait renoncé pour continuer à ne rien faire? Quant à se créer dès à présent une industrie quelconque, avec les vingt-trois napoléons qui restaient, Joseph pensait qu'il était bien jeune, que le moment serait mal choisi et que, d'abord, il fallait réfléchir. Ainsi, de toutes manières, on était ramené à cette conclusion, qu'il avait pris le seul parti possible: Rose-Tonie dut en convenir elle-même et céder tout à fait.

Voilà donc Joseph bûcheron, et il n'est pas besoin de dire qu'il travailla de manière à rendre bientôt son engagement définitif. Quoique les forêts de la Tête-Noire fussent si loin du vallon de Gueuroz qu'il ne pouvait y revenir que le samedi soir, Rose-Tonie supporta la séparation mieux qu'elle ne l'aurait cru. Elle avait reporté toutes ses inquiétudes sur le moment où l'on commencerait à flotter, et où, pensait-elle, Joseph ne saurait pas se retirer. En attendant, elle s'attachait de toutes ses forces au présent, détournant les yeux de ce gros point noir dans l'avenir. Et puis, son fils devenu un homme, lui inspirait des sentiments nouveaux. A sa tendresse se mêlait du respect: elle avait pris confiance.

Les coupes furent longues, et, comme il était tombé peu de neige, les crues du Trient se firent attendre. Ce ne fut qu'à la fin de juin, lorsque commença la fonte des glaciers. Le parti de Joseph était pris: il voulait flotter. Abandonner la campagne à ce moment, lui semblait une désertion, et il tenait à prouver à tout le monde, spécialement à Marc-Antoine, qui ne cessait de le surveiller de son petit œil gris et clair, qu'il ne craignait aucune espèce de travail, même pénible et dangereux. On l'avait blâmé; il avait à donner un démenti complet aux mauvais bruits qui avaient courus. Seulement, il s'ingénia, plusieurs semaines à l'avance, pour trouver un moyen propre à tranquilliser sa mère. Mais son esprit n'était pas fécond pour l'invention, et il ne savait que parler, en exagérant quelque peu, des réparations faites au chemin des flotteurs, des planches pourries qui avaient été remplacées, lorsque, tout à coup, une idée superbe lui vint: il apprendrait à nager. Chose curieuse, les flotteurs ne savent pas nager. Il est vrai que cela leur serait rarement utile, parce qu'on ne lutte guère contre la fougue des torrents des Alpes. Mais le Trient est un torrent à part. Sur une grande partie de son cours, justement où la gorge est la plus étroite, il forme une longue série d'entonnoirs, presque toujours profonds, souvent assez vastes, où l'eau dort tranquille, et qui sont séparés par des rapides ou des chutes. Celui qui tombe dans un de ces entonnoirs et qui ne sait pas nager, est infailliblement perdu, à moins qu'on ne lui tende aussitôt une perche ou une corde; mais Joseph estimait que le nageur devait pouvoir gagner le bord, s'accrocher à une des saillies du roc, et, s'il n'y avait point de coraiche par où s'échapper, attendre au moins du secours. Il communiqua son idée à un camarade, qui la redit à un autre, et bientôt ce fut une pluie de quolibets. (La suite prochainement.)

ERRATA. — Nous regrettons que des fautes d'impression se soient encore glissées dans l'article de M. Blavignac de samedi dernier. Les mots: *Rigone, Rhone, Sagone, Saone, Aghone*, doivent se lire: *Rigône, Rhône, Sagône, Saône, Aghône*. De plus, à la 4^{me} colonne, 56^{me} ligne, lisez: *Onnain*, au lieu d'*Onnairi*; 56^{me} ligne, lisez: *lesquels* au lieu de *lesquelles*; 60^{me} ligne, lisez: *un modificateur* au lieu de *une modification*; 5^{me} colonne, 2^{me} ligne, au lieu de: *syntaxe*, lisez *synthèse*; aux lignes 10 à 14, au lieu des mots *tiaouch, prouâne, ouârgue, aouch, paouire*, lisez: *tiaouah, peouâne, ouârgne, aouah, paouin*. Enfin, à la 22^{me} ligne, lisez: *les empêcher*, au lieu de *l'empêcher*.

L. MONNET; — S. CUÉNOUD.

(1) Extrait de: *Les Alpes suisses*, par Eug. Rambert, 1 vol. in-12; prix: 5 fr. 50 cent., chez J. Cherbuliez, libraire à Genève.